



LE PETIT BALADIN



SOMMAIRE

<i>Le mot du Maire</i>	2
<i>Nouvelles municipales</i>	3 à 5
<i>Compostage</i>	6
<i>Notre nouvelle préfète</i>	7
<i>Actualités réglementaires</i>	7-8
<i>Attention arnaques !</i>	8
<i>Le syndicat de l'eau</i>	9
<i>Bon à savoir...</i>	10-11
<i>Nouvelles des Associations</i>	12-14
<i>11 novembre</i>	14
<i>Agenda</i>	15
<i>Infos pratiques</i>	15-16

Bulletin municipal
de la commune de
BALADOU

n° 45 - janvier 2024

Le mot du Maire

Chères Baladines, chers Baladins,

2023 est désormais derrière nous : 2024 a pointé son nez et je ne peux commencer ce propos qu'en vous présentant les meilleurs vœux de bonne année, tant au nom de la municipalité qu'en mon nom personnel. Le plus important de ces vœux étant celui de la santé.

Je sais que la fin de 2023 a été compliquée sur ce plan-là pour certains d'entre vous : je vous souhaite donc aussi un prompt rétablissement.

Peu de temps après que soit écrit ce « mot du maire » auront lieu les vœux de la municipalité, où sera développé plus en détail un compte rendu de la vie municipale de l'année écoulée.

Mais, très brièvement, quelques informations. Pour le second semestre 2023, voici quelques réalisations effectuées et terminées :

- A l'église, les travaux de remise aux normes de l'installation électrique,
- Le mur de soutènement côté « est » du cimetière,
- Les ampoules des lampadaires ont été changées et il a été mis en place une horloge astronomique,
- Les menuiseries de l'école ont été changées,
- Enfin, et pour les « gros » investissements, le minibus affecté au transport scolaire a été remplacé par un neuf (ce changement a été imposé pour la Région qui ne subventionne plus le ramassage scolaire s'il est effectué avec un minibus de plus de 15 ans !! – ce qui est un peu dommage, l'ancien fonctionnant très bien vu son faible kilométrage).

D'autres travaux n'étant pas terminés (chauffage école, escalier et cloches de l'église entre autres), des subventions sont en attente de versement.

Il avait été annoncé précédemment un projet de construction d'un bâtiment à usage d'atelier communal : l'important chiffrage financier pour cette opération nous a amené à son abandon.

Il a été substitué à ce projet une solution moins onéreuse, permettant de disposer d'un peu plus de 500m² de surfaces couvertes, rien qu'en RDC, le tout sur un peu plus de 19.000m² de terrain, dans le bourg de Baladou : les demandes de subventions (pour environ 50%) ont été déposées fin 2023. Cette opération permettra une augmentation de réserve foncière.

Pour la saison scolaire 2023/2024, 17 élèves CE2 fréquentent notre école. Mme Carole BINET, professeur des écoles, ayant accepté une mission auprès de l'Education Nationale, c'est Mme Lydie VALLAT qui officie à ce poste cette année.

Deux changements sont intervenus à la tête de nos institutions : Mme Claire Raulin, nouvelle Préfète, a succédé à Mme Larrède, et monsieur Christophe Proenca a été élu président de la Communauté de Communes Cauvaldor, en remplacement de Mr Raphaël DAUBET suite à son élection au Sénat.

Enfin, le dossier de mise en place du PLUiH avance : il devrait être approuvé par le conseil communautaire dans le 1er semestre 2024. Suivront ensuite l'enquête publique et l'approbation définitive par les services de l'Etat vers la fin 2024, pour une mise en application prévue théoriquement pour début 2025.

Vous découvrirez plus de détails sur certains de ces points plus loin dans ce numéro du Petit Baladin.

Je conclurai ce propos en vous renouvelant mes meilleurs vœux pour 2024.

Restant à votre écoute et disposition..

Jean DELVERT,
Maire

Nouvelles municipales

Comptes rendus des séances du conseil

Si vous constatez un retard dans l'affichage des débats du conseil, c'est normal !

En effet, de nouvelles règles régissent la publication des décisions prises par les conseils municipaux. Le compte rendu que l'on rédigeait disparaît au profit d'une simple liste des délibérations, reprenant essentiellement le titre et la décision prise. Cette liste des délibérations doit être affichée à la Mairie et publiée sur le site web de la commune dans un délai de 7 jours.

Le compte rendu est remplacé par un procès-verbal. Son contenu est relativement semblable. Les différences perceptibles par l'utilisateur sont principalement les suivantes : (1) lors des votes, sauf en cas d'unanimité, les votants doivent être identifiés selon leur vote : pour contre ou abstention (2) seuls le président et le secrétaire ont l'obligation formelle de signer le document en début de séance suivante, ceci n'empêche cependant pas la signature des autres membres du conseil ; 3) les remarques ou corrections sont prises en compte à ce moment directement sur le document et non dans le procès-verbal suivant 4) la publication ne se fait qu'après la signature du procès-verbal, donc après la tenue de la séance de conseil suivant celle dont le procès-verbal est l'objet.

Liste des travaux de gros entretien et des investissements réalisés depuis 2020 (point mi-mandat)

2020 : solde des investissements engagés par la précédente municipalité (achat terrain, véhicule Berlingo, fin des travaux et équipements de la salle des fêtes) = 74 762€

2021 : terrain pour l'agrandissement du cimetière ainsi que la première tranche de travaux, lave-vaisselle, matériel de cuisine et frigo de la cantine, outillage (souffleur, tondeuse), réfection des luminaires de Noël, chauffe-eau mairie et école, matériel d'adressage, panneaux de signalisation et leur installation = 40 233€

2022 : terrains, menuiseries des appartements au dessus de la mairie, imprimante bibliothèque, remplacement hotte aspirante et matériel de cuisson d'un

appartement = 27 136€

2023 : ordinateurs école, outillage (taille-haie), seconde tranche de travaux du nouveau cimetière créé, travaux d'électricité à l'église, menuiseries salle de classe à l'école, jeux extérieur école, minibus = 106 895€. En outre : entretien et remise en état des fosses septiques et du réseau d'eaux usées dans les différents bâtiments communaux, renouvellement de certains équipements du multi-service, éclairage.

Véhicule communal

On vous annonçait dans le précédent Petit Baladin l'obligation qui nous était faite de remplacer le minibus destiné au ramassage scolaire. Le nouveau minibus a été réceptionné le 28 décembre 2023. Désormais blanc, le nouveau Renault Trafic sillonnera nos routes pour le transport scolaire.



Transport à la demande

Cela avait été évoqué dans le Petit Baladin de juillet dernier, cela est désormais une certitude. Le service de transport à la demande disponible sur notre commune a dû être arrêté. La nouvelle législation impose à partir du 1^{er} janvier 2024 un conventionnement uniquement avec la Région qui dispose de la compétence transports et peut la déléguer à une communauté de communes. Cauvaldor n'a pas souhaité reprendre en charge ce service qui n'était implantée que sur 7 communes du territoire.

Ce service avait été mis en place en 2009 et a permis à des personnes en ayant besoin d'aller faire des courses en

Nouvelles municipales

grande surface ou au marché, d'aller à un rendez-vous médical, ou même à la poste, le mercredi matin à destination de Martel et le vendredi matin à destination de Souillac, et une fois par mois à Brive.

Majoritairement emprunté par des personnes âgées, il a aussi parfois été utile à des familles avec enfants ou tout autre public ne pouvant se déplacer en autonomie.

Lors de l'enquête pour évaluer le besoin de sa création en 2008, 33 familles manifestaient un intérêt, mais en pratique il a été fréquenté par bien moins de personnes.

C'est à regret que le conseil municipal ne peut perpétuer ce service au plus près de la population, faute de cadre légal pour le maintenir.

Un grand merci à tous les bénévoles qui ont donné de leur temps au fil des ans pour conduire le minibus puis la voiture de la Commune.

Voirie

Point-à-temps. C'est l'entreprise Mallet qui a obtenu le marché signé par Cauvaldor pour les petites réparations. 90% des routes communales ont été visitées pour identifier les besoins. Il faudrait 20 tonnes de point-à-temps pour tout traiter, mais Cauvaldor fournit à la Commune une dotation de seulement 5 tonnes. On s'est donc limité cette année au traitement des routes prioritaires au voisinage du surpresseur. Certains tronçons sont tellement dégradés qu'il est inutile de les traiter au point-à-temps, il faudrait une remise en état complète. Bien que la voirie ait été marquée dans sa quasi-totalité pour traitement, les 3/4 n'ont pas été traités cette année par manque de ressources. La question posée est : est-il possible de renforcer sur les fonds communaux ? l'entretien assuré par Cauvaldor ? Reprendre la compétence de Cauvaldor ? Compléter sur nos ressources ?

Remise en état. Cauvaldor attribue à Baladou une remise en état d'environ 800 m de voirie par an. En 2023 une partie de la route de Rignac a été rénovée. Pour les années suivantes, compte tenu des travaux d'adduction d'eau annoncés, on prévoit de traiter les routes du Jar-sou, du Pech et des Séchoirs en 2024, la route des Landes (Début RD803 - Fin Passage à niveau voie SNCF) en 2025 et le Chemin des Mousserous en 2026.

Etat civil

Félicitations aux parents de Marin MARTY et Alice GUILLORIT

Meilleurs vœux à Magali LAVAL et Alexandre LOZZA, Virginie MALBEC et Jérémie AZAM, Martine MILOX et Francis RODRIGUEZ, Fanny AUDRAN et Rodolphe LORGEUX, Marianne MARTINIE et Ludovic GUEHL.

Condoléances aux familles de Raymonde Marinette BOURDET née VERLHAC, Hélène CREMOUX née DUFAU, Marie Thérèse Laurence FAUREL née CASTAGNÉ, Colette JOANNY née CASSAGNADE.

Nous avons également appris au cours de l'été le décès de Patricia ORMEROD survenu en Angleterre et qui fut habitante de Pomié de nombreuses années avant de se rapprocher de ses enfants, l'âge avançant.

Urbanisme

Le PLUi-h, le futur document d'urbanisme entre en phase terminale de son élaboration. Les élus ont participé à plusieurs réunions de travail, un recensement des granges qui pourraient potentiellement devenir des habitations a été réalisé, 5 réunions publiques se sont tenues sur le territoire de Cauvaldor avec la population. Ce nouveau support déterminera pour les années à venir la base des travaux et aménagements possibles sur les parcelles, leur zonage pour renforcer ou limiter les secteurs constructibles et la protection d'espaces naturels, sont autant de critères qui ne relèvent malheureusement pas du seul choix des élus locaux, mais bien souvent de la réglementation et du contrôle des instances étatiques. Aux dernières nouvelles Cauvaldor prévoit que la procédure de mise en place du PLUi-h sera terminée pour fin 2024 ou début 2025.

Petit rappel : à l'achèvement des travaux il convient de déposer en mairie votre déclaration en ce sens.

Au cours de l'année 2023 le secrétariat a réceptionné et instruit 10 certificats d'urbanisme, 27 déclarations préalables de travaux et 10 permis de construire.

Nouvelles municipales

Repas de Noël et colis des aînés

Le 16 décembre à midi, 17 aînés de la commune ont partagé un repas au restaurant « Madam » offert aux personnes de plus de 75 ans. Les 31 personnes absentes à ce moment convivial ont reçu à leur domicile un colis gourmand à déguster librement. Quant aux aînés en maison de retraite, ils n'ont pas été oubliés et ont reçu des chocolats.



Noël des enfants

Le dimanche 10 décembre, une soixantaine d'enfants et de parents de Baladou se sont retrouvés à la salle des fêtes pour assister au spectacle de Noël offert par la Mairie. Ce divertissement d'une heure et demie était animé par le clown Nico qui a obtenu une belle participation des enfants. A la fin de la représentation Nico a distribué des ballons à tous les enfants, ainsi qu'un petit sac de friandises offert par la Mairie.

Dores et déjà rendez-vous est pris l'année prochaine pour un nouveau spectacle de Noël.



A l'école

Carole BINET notre institutrice est détachée pendant un an sur un poste couvrant le Nord du Lot, en lien direct avec l'académie, pour s'occuper des enfants en situation de handicap sur les écoles de ce secteur. Elle reste titulaire de son poste de Baladou, et est remplacée entretemps par Mme Lydie VALLAT.

Bouches d'incendie

Le SDIS (service départemental d'incendie et de secours) nous avait informés qu'il n'assurait plus le contrôle des bouches d'incendies. Par conséquent la Commune a fait intervenir une entreprise basée à Carsac-Aillac (24) et dirigée par un pompier professionnel. Compte tenu de la situation évolutive en ce qui concerne l'ASA du Pigeon dont dépendent les bouches d'incendie, cette solution, qui peut être mise en place sur base annuelle, paraît être la plus adéquate pour notre Commune.

Brèves Littéraires Baladines

Samedi 2 décembre, les **Brèves Littéraires Baladines** étaient de retour pour la quatrième année. L'invitée d'honneur, Madame Danièle Mazet-Delpeuch, était entourée de treize autrices et auteurs romanciers, auteurs de bandes dessinées, de littérature pour enfants et illustrateurs.

Notre invitée d'honneur s'est gentiment prêtée au jeu des questions-réponses suite à la séance du film « Les Saveurs du Palais », projeté le vendredi soir au cinéma « Le Paris » à Souillac.

Lors de son discours d'inauguration le Maire Jean Delvert a souligné que « Baladou attache à son petit niveau une grande importance à la culture ». Il a tenu à remercier les autrices et auteurs présents sur les stands, ainsi que les bénévoles de la médiathèque pour l'organisation de cette journée.

Tout au long de la journée, les lecteurs se sont succédés, de quoi satisfaire les organisateurs. Cette journée fut un vrai succès.

Rendez-vous en décembre 2024 pour la prochaine édition ! Les auteurs intéressés peuvent d'ores et déjà laisser un message à l'attention de Claudette Campastié, tél: 0608068963.

Compostage : une nouvelle obligation

Comme on a déjà eu l'occasion de vous le signaler dans le précédent numéro, **le compostage est une nouvelle obligation depuis le 1^{er} janvier 2024**. Tous nous devons désormais séparer les biodéchets pour les détourner de la « poubelle noire ». Pas de panique, il existe des solutions simples pour tout le monde sur le territoire.

Pourquoi composter ?

1/ POUR RÉDUIRE SES DÉCHETS

La « poubelle noire » (appelée communément ordures ménagères) contient encore en moyenne 30% de biodéchets et de gaspillage alimentaire. Composter permet de réduire le poids de sa poubelle noire, de la sortir beaucoup moins souvent et d'éviter les mauvaises odeurs dues à la fermentation des épluchures et autres restes de repas.

2/ POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

Aujourd'hui, les ordures ménagères sont enfouies ou incinérées à l'extérieur du département. Les biodéchets enfouis produisent du méthane, un gaz à effet de serre très important. Quant à l'incinération, cela revient à brûler... de l'eau puisque les biodéchets en sont composés à plus de 80 %. Le compostage de proximité permet de créer son propre engrais naturel pour rendre à la terre ce qu'elle nous a apporté.

3/ POUR LIMITER L'IMPACT FINANCIER

Les coûts de collecte et de traitement des déchets subissent de fortes hausses depuis 2021 avec l'évolution programmée de la réglementation nationale. Les perspectives sont connues à l'horizon 2025 ; à quantité égale de déchets produits, la facture va s'alourdir de 25 %. Notre seule solution est de réduire notre production de déchets.

La solution ? Le compostage ! SYDED et CAUVALDOR nous aident !

Comment obtenir un composteur ?

A Baladou, la toute grande majorité des habitants vit maison avec jardin, il est donc facile d'installer un

composteur individuel.

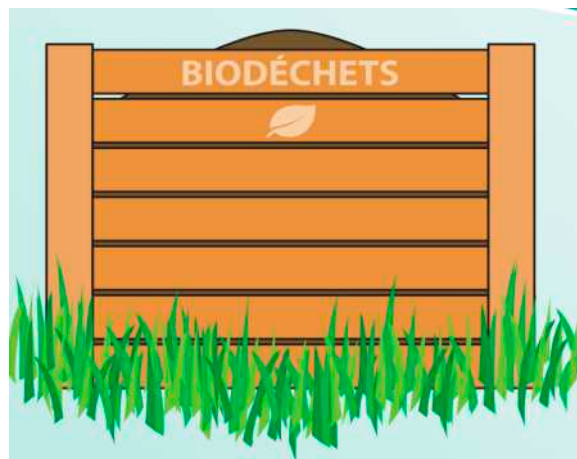
Le SYDED vend un kit complet à 20€ (subvention de 30€ déduite) pour les composteurs individuels pour les maisons avec jardin.

En outre CAUVALDOR a décidé de prendre en charge les 20€ résiduels et de fournir ainsi GRATUITEMENT les bacs à compostage.

L'opération est prévue pour démarrer au printemps. En pratique les personnes intéressées par l'acquisition d'un composteur devront introduire une demande. Un bon d'enlèvement sera ensuite délivré pour enlever le kit à l'endroit désigné (déchèterie ou ailleurs).

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés dès que les modalités de l'opération auront été finalisées par CAUVALDOR.

Il est donc « urgent d'attendre », ne vous précipitez pas pour acheter un composteur !



Et pour rappel: les conteneurs verts répartis dans la commune ne sont pas destinés à autre chose que le papier, la cartonnnette, les emballages en plastique, en métal et en carton, y compris les briques à boisson. Les autres déchets: plastique, métal, électro-ménager, Hi-Fi etc sont à déposer dans les déchèteries. Un container pour le verre et un autre pour les vêtements se trouve rue du Bourg sur le parking du monument aux combattants d'Algérie. Les erreurs et négligences des usagers ne font qu'augmenter la facture «poubelles» de chacun car elles compliquent le travail au centre de tri gérant nos déchets!

Notre nouvelle Préfète

Madame Claire RAULIN a pris ses fonctions de préfète du Lot le 21 août 2023. Elle succède à Mme Mireille LARREDE.

Madame Raulin est née à Aurillac, dans le Cantal, où elle a passé son enfance et son adolescence. Elle enchaîne ensuite un cursus d'étude supérieures variées: successivement une licence en sociologie, une maîtrise d'histoire médiévale, l'Institut d'études politiques de Paris (Sciences Po), l'École Normale Supérieure de Fontenay-Saint-Cloud, et enfin l'École Nationale



de l'Administration (promotion René Cassin 2001-2003).

En 2003 elle entame son activité professionnelle au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Pendant 20 ans elle poursuit une carrière diplomatique entre Paris, Londres, Rome et Bruxelles, ville où elle exerçait en tant qu'ambassadrice et représentante permanente de la France au Comité politique et de sécurité de l'Union Européenne au moment où elle a été nommée à Cahors.

Actualités réglementaires

Sécurité sociale

Base de calcul du montant des indemnités journalières pour maladie, accident du travail ou maternité, des pensions d'invalidité, des retraites..., le plafond de la Sécurité Sociale est réévalué chaque année au 1^{er} janvier en fonction de l'évolution des salaires. Le plafond de la Sécurité sociale correspond au montant maximal des rémunérations ou gains pris en compte pour calculer les droits sociaux, certaines cotisations et définir l'assiette de certaines contributions.

Au 1^{er} janvier 2024, le plafond annuel de la Sécurité sociale (PASS) devrait ainsi afficher les valeurs suivantes : 46 368 € en valeur annuelle ; 11 592 € en valeur trimestrielle ; 3 864 € en valeur mensuelle ; 892 € en valeur hebdomadaire ; 213 € en valeur journalière ; 29 € en valeur horaire.

Aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales

Toute victime de violences conjugales peut, à compter du 1^{er} décembre 2023, bénéficier d'une aide financière lui permettant de quitter rapidement son foyer, de se mettre à l'abri et de faire face à ses dépenses immédiates. Le

montant de ce soutien financier dépend du niveau de ressources de la victime et du nombre d'enfants qu'elle a à charge.

Ce soutien financier, accessible à compter du 1^{er} décembre 2023, est destiné aux victimes de violences (physiques, psychologiques...) commises par le conjoint, le concubin ou le partenaire de PACS. Il peut prendre la forme d'un prêt sans intérêt ou d'un don, en fonction notamment de la situation financière et sociale de la victime. Ainsi, pour pouvoir bénéficier de l'aide sous la forme d'un don, une victime doit avoir des ressources inférieures à :

- 1,5 fois le SMIC (soit 2 029,59 € net par mois, actuellement) si elle n'a pas d'enfant ;
- 2,25 fois le SMIC (soit 3 044,39 € net par mois, actuellement) si elle a un enfant à charge ;
- 2,7 fois le SMIC (soit 3 653,26 € net par mois, actuellement) si elle a deux enfants en charge ;
- 3,3 fois le SMIC (soit 4 465,10 € net par mois, actuellement) si elle a trois enfants ou plus à charge.

Ces montants concernant le niveau de ressources pour bénéficier de l'aide sous la forme d'un don seront revalorisés le 1^{er} avril de chaque année ; le niveau du SMIC pris en compte est celui établi au 1^{er} janvier.

Actualités réglementaires

Délits mineurs

Il est désormais possible de payer immédiatement son amende.

Un décret publié au Journal officiel le 8 novembre 2023 rend possible le paiement immédiat, auprès des forces de l'ordre, des amendes forfaitaires délictuelles. Cela concerne notamment les délits de conduite sans permis ou sans assurance et de consommation de drogues.

Une amende forfaitaire délictuelle est une sanction pénale prononcée, en dehors d'un procès, par un policier, un gendarme ou un agent public habilité qui constate une infraction. La sanction consiste à verser une somme d'argent au Trésor Public. Parmi les délits concernés : la conduite sans permis ou avec un permis ne correspondant pas à la catégorie du véhicule ; la conduite d'un véhicule sans assurance ; l'usage de stupéfiants ; l'occupation illicite d'un hall d'immeuble.

Précédemment, vous ne pouviez payer une amende forfaitaire délictuelle qu'après réception à votre domicile d'un avis d'infraction et d'une notice de paiement. Désormais, vous pouvez également vous acquitter de l'amende directement auprès de l'agent qui vous a verbalisé (par carte bancaire, chèque ou en espèces). Le montant de l'amende est alors minoré, comme c'était déjà le cas lorsque l'amende était payée dans les 15 jours suivant la constatation de l'infraction.

Lorsque vous payez directement une amende forfaitaire délictuelle, une quittance de paiement vous est délivrée en version papier ou de manière dématérialisée. Pour un envoi dématérialisé, il faut que vous en fassiez la demande à l'agent qui vous a verbalisé, si ce dernier est muni du système le permettant. Certains agents des forces de l'ordre disposent uniquement d'un carnet papier de quittances de paiement. En revanche, en cas de paiement en espèces, lorsque l'agent est doté du dispositif qui le permet, il vous envoie systématiquement la quittance par mail.

Bon à savoir...

QUELQUES CONSEILS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION ET DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES.



N'utilisez pas les numéros issus de flyers déposés dans les boîtes aux lettres et méfiez-vous des publicités vantant les interventions rapides de certains professionnels.

Anticipez et élaborez vous-même votre liste de numéros d'urgence.

Privilégiez le recours à des professionnels recommandés par vos proches, par les fédérations professionnelles ou préalablement identifiés.

N'acceptez pas des réparations au motif qu'elles seront prises en charge par votre assureur, et, dans la mesure du possible, prenez soin de contacter préalablement votre compagnie d'assurance pour vérifier quelles réparations sont prises en charge par votre contrat et à quelles conditions.

N'acceptez que les travaux d'urgence, les prestations supplémentaires pourront être effectuées plus tard. Avant toute intervention, demandez à consulter les tarifs et exigez un devis détaillé et écrit ; ne signez aucun devis qui vous paraisse démesuré. Si le devis est trop élevé ou s'il n'est pas clair, ne donnez pas suite et contactez un autre prestataire.

Conservez les pièces remplacées ou annoncées comme défectueuses.

Déposez un double de vos clés chez une personne de confiance : gardien, proches.

Porte claquée à minuit ? Une nuit d'hôtel peut être la solution la moins onéreuse.

Signalez votre problème de consommation sur signal.conso.gouv.fr

Le site, géré par la DGCCRF, vous oriente dans votre démarche et invite l'entreprise à vous répondre ou à corriger le problème.

Histoires d'eau: le SMECMVD



Prix de l'eau

La part syndicale du prix de l'eau a été fixée, à l'unanimité des membres, lors du Conseil Syndical du 16 Novembre 2023. La facture comprend : (1) la part syndicale (SMECMVD) qui permet de financer des travaux sur le réseau et les ouvrages, (2) la part du concessionnaire (SAUR) pour l'exploitation du réseau (3) les redevances de l'Agence de l'Eau, et (4) la T.V.A. Le syndicat a la volonté de faire converger le prix de l'eau dans les différents secteurs de la zone qu'il couvre. A l'heure actuelle, le prix au m³ TTC varie entre 3,09 et 3,28 €, ce qui pour un ménage moyen consommant 120 m³ / an représente une dépense annuelle comprise entre 370 et 390 € en chiffres arrondis.

Travaux

Le syndicat a réalisé les travaux suivants en 2023 : à CAVAGNAC et GIGNAC, le VIGNON EN QUERCY, MARTEL (préparation de la construction des réservoirs à la « Croix Rempart », préparation du renforcement de l'alimentation du réservoir de Gaillard (BALADOU) suite à l'aménagement de la zone de la SOLEV à MARTEL .

Les travaux en cours de démarrage ou à venir comprennent notamment la construction de la nouvelle station des Scourtils à ST DENIS LES MARTEL.

Pour Baladou des travaux sont prévus à moyen terme. De nouvelles conduites offrant une plus grande capacité seront posées entre la SOLEV et le réservoir de Baladou en passant par la RD 803 et la route de Gaillard. Les canalisation se poursuivront en direction de la mare de Baladou via le chemin de campagne, pour atteindre la route des Combes en direction de l'école et la rue du Bourg jusqu'à l'église. A partir de ce point un embranchement se dirigera vers le château d'eau de Rignac via la route du Tourtal et la route de Bazalque. Une autre conduite se dirigera vers le site de Saint-Sozy via la route de Mayrac (D33 et D96).

Qualité de l'eau

Ces derniers mois, on a beaucoup parlé dans la presse de la qualité parfois insuffisante de l'eau potable, suite à une note interne du directeur de l'ARS Occitanie reprise par le Canard Enchaîné. Sont mis en cause les PFAS, ou polluants « éternels » et les résidus de pesticides qui percolent dans les nappes phréatiques.

L'ANSES (l'agence nationale de sécurité sanitaire) a effectué au niveau national une recherche de 157 molécules de pesticides et de métabolites de pesticides dans l'eau et en a retrouvé 89 différents, dont 77 occurrences dans des eaux traitées. Donc oui, le problème

existe, y compris potentiellement chez nous. Cependant il ne faut pas en conclure trop vite que l'eau de distribution est impropre à la consommation : tout est fonction des seuils de danger.

Le cadre réglementaire évoluera d'ici 2026. La directive européenne 2020/2184 qui concerne la qualité des eaux de consommation humaine a été entièrement révisée pour suivre la présence des PFAS dans les analyses de l'eau. Ainsi, 20 PFAS sont ciblés. La limite de qualité est fixée à 0,10 µg/L pour la somme de ces 20 molécules dans les eaux de consommation. La directive a été transposée en droit français en décembre 2022. Les PFAS devront être intégrés dans les analyses sanitaires de l'eau de consommation d'ici 2026, ou dès le 1^{er} janvier 2023 pour les points où la présence de PFAS a déjà été identifiée par l'administration.

Pour l'eau distribuée à Baladou on peut consulter les résultats des analyses effectuées régulièrement : ils sont accessibles sur le site du syndicat à l'adresse <https://www.smecmvd.fr/> . Sur le menu déroulant en haut à droite, ouvrir l'onglet « Actualités documentation » et ensuite l'onglet « analyses de l'eau ».

Les résultats sont classés par mois et disponibles pour chacun des points de prélèvement desservant le territoire du syndicat, et éventuellement des structures publiques (cantines p ex). L'analyse mensuelle réalisée par l'ARS se focalise sur la qualité bactériologique de l'eau et sur ses principales propriétés chimiques. En outre, une à deux fois par an une analyse physico-chimique et microbiologique complète est réalisée. Typiquement le rapport comprend 8 à 10 pages reprenant la valeur mesurée pour chaque élément analysé, et les seuils autorisés. La liste des pesticides recherchés couvre plus de 5 pages.

Pour les dernières analyses consultables tous les pesticides sont en dessous du niveau de sensibilité des mesures. La dernière analyse consultable pour le captage des Scanneaux date de juillet 2023, et du 11 octobre pour la station de St Sozy. Dans ce dernier cas la conclusion de l'ARS est « Eau d'alimentation non conforme aux exigences de qualité en vigueur. Eau incrustante, Eau faiblement minéralisée ». Sans être de qualité optimale cette eau est consommable.

Ce genre de situation constitue un des éléments justifiant la nécessité d'interconnecter les différents sous-secteurs du syndicat afin d'améliorer la qualité par l'assemblage des eaux des différents captages.

Bon à savoir...

les routes départementales en hiver

Le département se charge en hiver du dégagement de certaines routes départementales en cas de neige ou de verglas. Les voies sont classées en 3 catégories de priorité.

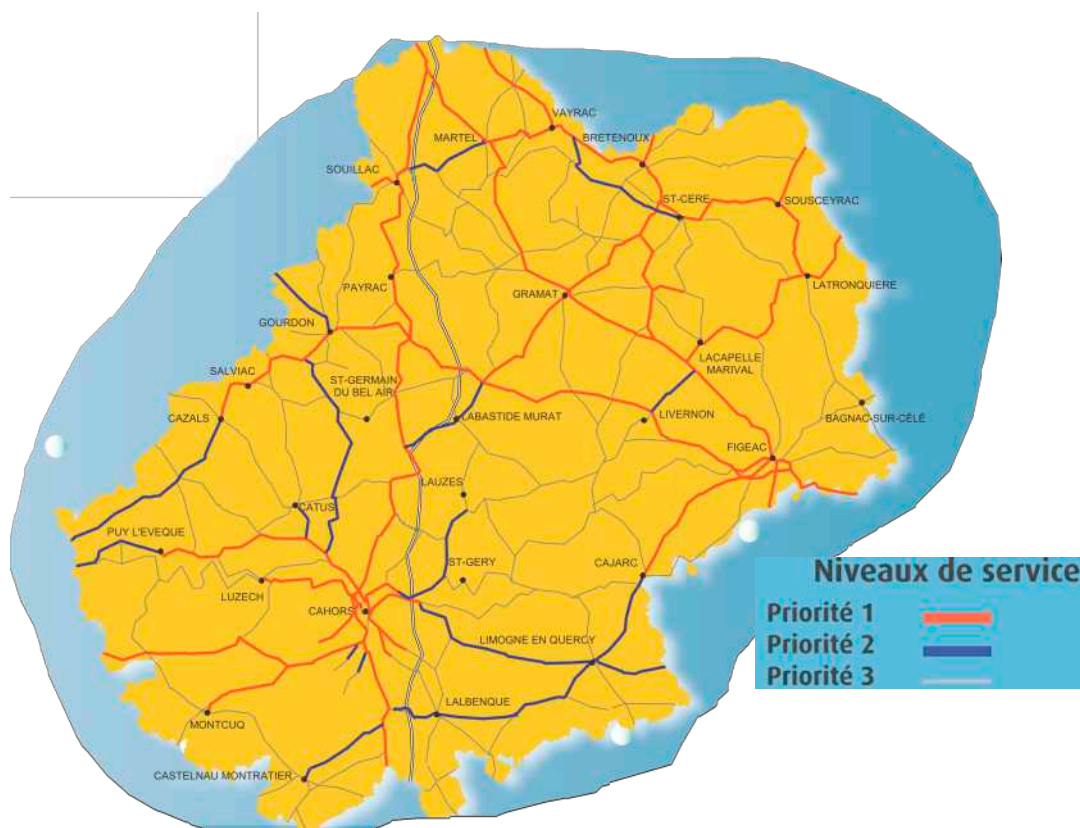
Pour les routes en première priorité, l'objectif est de ramener dès que possible la voirie en conditions « normales » après un événement neigeux entre 7 et 19h, et de n'intervenir la nuit que de manière ponctuelle sur les situations de blocage. La nuit la situation peut rester difficile jusqu'au lendemain matin.

Pour les routes en deuxième priorité, on n'intervient qu'après avoir terminé les opérations sur le réseau de première priorité. La circulation peut rester difficile

jusque là.

Le « réseau secondaire » des RD est classé en troisième priorité, et traité lorsque les autres voies ont été dégagées, avec une priorité pour la desserte des centres-bourgs.

Pour les usagers de Baladou, la carte de déneigement du département montre que la RD820 (Cahors-Souillac-Brive) et la RD840 (Martel-Cressensac) sont classées en priorité 1, la RD 803 (Souillac – Martel) est classée en priorité 2, et les autres RD traversant notre commune (D33 Cuzance – St Sozy et D96 vers Mayrac) sont en priorité 3, de même que la D15 descendant du Pigeon vers Saint-Sozy).



Lot Aide à Domicile, Entreprise Publique Locale, a pour mission principale l'aide et l'accompagnement des lotois et lotoises dans les domaines suivants :

- Accompagnement à domicile
- Portage de repas
- Services ménagers
- Jardinage et petit bricolage



Aide à domicile

N°VERT 0 805 69 69 46

MAINTIEN A DOMICILE
SERVICES MÉNAGERS
PORTAGE DE REPAS
JARDINAGE ET BRICOLAGE

NOUS SOMMES LÀ.

Bon à savoir...

Élections sénatoriales et CAUVALDOR

Le 24 septembre 2023 les 664 grands électeurs du département ont élu Mr Jean-Marc Vayssouze-Faure au premier tour et Mr Raphaël Daubet au deuxième tour. Ce dernier était Maire de Martel et président de CAUVALDOR, notre communauté de communes.

La loi organique de 2014 interdit entre autres aux sénateurs d'exercer une fonction exécutive locale, comme maire ou adjoint au maire, ou encore président ou vice-président d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre comme les Communautés de Communes. Par conséquent Mr Daubet a notamment démissionné de son mandat de Président de CAUVALDOR.

L'assemblée des représentants municipaux siégeant au conseil communautaire a donc élu le 25 octobre dernier le

nouveau président et ses adjoints. Le président est désormais Christophe PROENÇA, maire de Gintrac. Les 14 vice-présidences sont attribuées à : Jean-Claude FOUCHÉ - Économie, tourisme, artisanat et commerce ; Pierre MOLES - Finances, budget, fiscalité et ressources humaines ; Christian DELRIEU - Agriculture, agroalimentaire ; Monique MARTIGNAC - Actions sociales et solidarité ; Dominique MALAVERGNE - Transition écologique, développement durable ; Thierry CHARTROUX - Services à la population ; Francis LACAYROUZE - Voirie et chemins ; Francis AYROLES – GEMAPI ; Guilhem CLEDEL - Politique patrimoniale, coeur de village, revitalisation et habitat ; Alfred TERLIZZI – Culture ; Jean-Philippe GAVET – Stratégie immobilière, qualité et usages du bâti ; André ROUSSILHES - Urbanisme, planification et ADS ; Caroline MEY – Petite enfance, enfance et jeunesse ; François MOINET – Communication.

Élections pour le Parlement Européen

Le 09 juin 2024 se tiendront les élections pour les représentants au Parlement Européen.

Vous pouvez demander en mairie de domicile votre inscription sur la liste électorale (principale ou complémentaire suivant votre nationalité) au plus tard le 6^{ème} vendredi qui précède le 1er tour. Ce délai est reporté au 10^{ème} jour avant le 1^{er} tour si vous êtes dans

une situation particulière (jeune de 18 ans sans recensement citoyen, déménagement, acquisition de la nationalité française, droit de vote recouvré)

Suite à la refonte des listes électorales opérée en 2022, tous les électeurs disposent d'une nouvelle carte électorale avec la mention du numéro d'identifiant national. Cette carte sera à réutiliser lors du passage au bureau de vote en juin 2024.

Appel à bénévoles – accompagnement scolaire des collégiens de Martel.

L'accompagnement scolaire permet aux enfants de développer leur potentiel et leurs capacités, d'acquérir de l'autonomie en les rendant acteurs, tout en développant leur confiance en eux. Cela se fait en expliquant, en jouant, en discutant, en aidant à apprendre, en partageant, en encourageant.

Les rencontres ont lieu les lundis et/ou les mardis de 17h00 à 18h30 dans l'ancien internat du collège, avenue de Souillac à Martel.

Si vous êtes intéressé et avez la possibilité de consacrer un peu de temps en fonction de vos disponibilités, vous êtes cordialement invité à rejoindre l'équipe des bénévoles en contactant Marine Cambon, la coordinatrice, au 07 85 69 96 82.

Nouvelles des associations



Pomié en fêtes

FÊTE DES VOISINS

En 2023, en raison des contraintes et/ou indisponibilités des membres de l'association, notre traditionnelle fête des voisins n'a pas pu avoir lieu, mais ce n'est que partie remise et nous songeons d'ores et déjà à l'édition 2024.

SOIRÉE VINS NOUVEAUX

Le vendredi 17 novembre dernier, l'Association avait invité tous les habitants de Pomié à fêter l'arrivée des vins nouveaux et primeurs, dans la salle des fêtes de la commune. Les différents amuse-bouche concoctés par les bénévoles de l'association ont rencontré le succès escompté, et ont accompagné à merveille l'apéritif offert à chaque convive. Après cette mise en bouche, les paniers repas et les très nombreux fromages apportés par les uns et les autres ont été partagés et fort appréciés par tous. Et pour parachever ce menu déjà très complet les plus téméraires et les plus gourmands se sont régalés avec les desserts offerts par l'Association.

Et à venir...

CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES LE LUNDI 1^{ER} AVRIL 2024

Le lundi 1er avril aura lieu la traditionnelle chasse aux œufs de Pâques, ouverte à tous les enfants, petits-enfants, nièces et neveux des habitants de Pomié. Rendez-vous est donné à toutes et à tous à 10h30 autour de la mare du village.

VIDE-GRENIERS LE DIMANCHE 30 JUIN 2024

Comme d'habitude, le vide-greniers annuel de BALADOU aura lieu le dernier dimanche de juin dans le Bourg. Que vous soyez chineurs, exposants ou simples curieux, notez d'ores et déjà cette date dans vos agendas.

FÊTE DES VOISINS 2024

Comme mentionné plus haut, la fête des voisins sera de retour en 2024.

La date ainsi que tous les autres détails seront communiqués ultérieurement

Bibliothèque

NOUVEAUTÉ EN 2024

La bibliothèque de Baladou va participer pour la première fois à l'opération « Premières Pages ». Celle-ci est initiée par le Ministère de la Culture pour promouvoir la lecture pour les tout-petits et relayée par les départements volontaires, dont le Lot fait partie.

La Bibliothèque départementale du Lot et la CAF, avec le soutien de la MSA, offrent chaque année un livre aux enfants nés ou adoptés l'année précédente.

Cauvaldor propose des spectacles et des ateliers en rapport avec le livre offert. Cette année, Baladou a choisi de présenter un spectacle gratuit de marionnettes : « La Magie des Piloupilapis », le samedi 25 mai à 10 heures à la salle des fêtes.

PETITS RAPPELS

La bibliothèque de Baladou vous donne la possibilité de vous inscrire à la Médiathèque numérique du Lot. De nombreuses ressources y sont proposées : livres, films, presse, formations... N'hésitez pas à vous renseigner à la bibliothèque, c'est gratuit !

De plus, la bibliothèque possède un catalogue en ligne que vous pouvez parcourir depuis chez vous ! Vous vous demandez si un ouvrage est disponible à la bibliothèque ? Allez consulter le catalogue à cette adresse : <https://bibliotheque-baladou.fr/index.php/catalogue>

PROCHAIN ÉVÉNEMENT

La 6^e édition de la « dictée de Pivot » se déroulera : le dimanche 4 février 2024 à 14h30 à la salle des fêtes. Venez nombreux faire travailler vos méninges et partager un moment convivial !

Nouvelles des associations



Comité des fêtes

Bonne année !

Le Comité des fêtes de Baladou vous souhaite tous ses vœux pour cette nouvelle année.

Que 2024 vous apporte le bonheur, la réussite et surtout la santé !

Nous profitons de cette occasion pour vous remercier pour votre participation à nos évènements annuels qui permettent d'animer notre cher petit bourg de Baladou.

Ainsi, nous essaierons de maintenir notre petit marché gourmand du mois de juin ainsi que notre traditionnelle fête votive du mois d'août.

Cependant, afin de faire perdurer ces festivités, nous avons toujours autant besoin de bénévoles, aussi je vous propose de vous rapprocher d'un membre du comité ou de la mairie pour venir participer à nos prochaines réunions et nous aider à l'organisation de nos festivités.

Merci à tous, prenez soin de vous, et encore une merveilleuse année 2024 !

Thomas Lacroix,
pour le Comité des fêtes de Baladou
comitedesfetesbaladou@outlook.fr



Quercy Généalogie

L'année 2023 nous a permis de nous retrouver dans la salle municipale de la mairie de Baladou, les 1ers vendredis de chaque mois, à 18h (sauf vacances estivales).

Bilan des 10 séances :

- Travail sur les généalogies personnelles
- Apports théoriques au gré des lectures et des trouvailles de chacun
- Aide à la recherche informatique
- Recherches collectives en cas de difficultés rencontrées par l'un des participants.



Le groupe comporte environ 10 à 12 personnes selon les séances. Ce nombre est stable et les rencontres ont lieu dans une ambiance conviviale et de travail. Chacun aborde ses difficultés, qu'il débute sa généalogie, ou soit plus confirmé.

Nous allons entreprendre un travail collectif au sujet de la « Justice » au travers de diverses époques dans le nord

du Lot. N'hésitez pas à nous rejoindre si ce sujet vous intéresse.

Il est à noter que 5 personnes du groupe sont contributeurs, c'est-à-dire, écrivent des articles pour le bulletin trimestriel « Mille et une Sources » de Généalogie en Corrèze, dont Quercy Généalogie est une antenne.

Vous retrouverez les informations concernant Quercy Généalogie en flashant ce QR code qui vous mènera directement sur le site (rubrique : points rencontres)

Bonne Nouvelle Année à tous !



M. Jean Claude Mazot
adresse mail : jc.mazot@orange.fr
Tél : 06 87 69 36 59

Nouvelles des associations



Baladou Gym

Baladou Gym a repris ses activités en septembre. Nous avons 45 adhérents inscrits et une présence aux cours du lundi et du mercredi qui frôle les 30 participants. Sous la houlette de notre professeur Christine, nous mettons à profit les bons principes du bien s'échauffer, du bien bouger, du bien s'étirer... avec une musique très appropriée aux exercices et toujours dans une ambiance chaleureuse et bienveillante. Le sport, c'est la santé, voilà notre mantra !

Le mercredi 20 décembre, c'est autour du bien manger

que nous nous sommes réunis chez Madam', le restaurant de Baladou. La bonne humeur était au rendez-vous pour terminer l'année.

L'ensemble de l'association présente ses meilleurs vœux aux Baladins et Baladines pour 2024.

Pour nous joindre :

Baladou Gym 06 89 67 59 08
courriel : gym46baladou@gmail.com
Cours : lundi 9h30-10h30 mercredi 9h30-10h30

Les Baladeurs Baladins



Depuis la semaine de nettoyage de mai dernier, des opérations de reprise de certains tronçons ont été réalisées là où la repousse a été importante. En outre les travaux de rafraîchissement du marquage des sentiers a été poursuivi.

Dès le retour de la belle saison et de la reprise de la végétation les séances heb-

domadaires du mercredi matin reprendront. En outre l'habituelle campagne de nettoyage est à nouveau prévue pour la seconde quinzaine de mai. Les dates précises seront communiquées en temps utile.

courriel: baladeurs.baladins@gmail.com
06 02 32 10 87 (Etienne)

Commémorations - 11 novembre

Comme à l'accoutumée les Baladines et les Baladins étaient nombreux pour commémorer la mémoire de leurs concitoyens tombés au champ d'honneur durant les guerres lors de la traditionnelle journée du 11 novembre.

Une fois de plus, nous avons eu le plaisir de compter plusieurs jeunes parmi les participants, qui ont contribué activement à la cérémonie.



Nous espérons pouvoir à nouveau compter tant sur une large assistance que sur la participation des jeunes lors des prochaines commémorations.



Agenda

Comité des fêtes

LE BOURG

juin: marché gourmand
contact: Thomas LACROIX, 06.44.75.82.82
comitedesfetesbaladou@outlook.fr

Pomié en fêtes

MARE DE POMIÉ

1er avril: chasses aux oeufs

CENTRE-BOURG

30 juin: vide-grenier
contact: Roland Denier

Réunions de généalogie

MAIRIE, SALLE DU CONSEIL

Le premier vendredi du mois
contact: Jean-Claude MAZOT
jc.mazot@orange.fr

Cours de Gym

SALLE DES FÊTES

Les lundi et mercredi 9h30-10h30
contact: gym46baladou@gmail.com
tél: 06 89 67 59 08

ACCOR'DANCE

SALLE DES FÊTES

LE MARDI SOIR

contact: Michel GAUCHER
tél: 07 86 55 38 24

Entretien des sentiers

PARKING DU CIMETIÈRE

semaine de gros entretien: 2ème quinzaine de mai
Le mercredi de 9h à 11h, entretien des entiers
Date de reprise: sera annoncée
06 02 32 10 87 ou 06 31 33 65 22
email: baladeurs.baladins@gmail.com

Bibliothèque municipale

SALLE DES FÊTES

4 FÉVRIER: Dictée Pivot

BIBLIOTHÈQUE

horaires de la bibliothèque:
le mercredi 16h30 à 18h30
le samedi de 10h à 12h
bibliobaladou@gmail.com

Calendrier des vacances scolaires 2024

Zone C (Paris, Créteil, Versailles, Montpellier, **Toulouse**)

Hiver : du samedi 10 février au lundi 26 février

Printemps : du samedi 6 avril au lundi 22 avril

Été : samedi 06 juillet 2024

Rentrée des classes : lundi 02 septembre 2024

Toussaint : du samedi 19 octobre au lundi 04 novembre

Noël : du samedi 21 décembre 2024 au lundi 06 janvier 2025

Informations utiles

Déchèteries

- Zone artisanale, 46600 MARTEL

Tél: 05 65 27 19 42

Mardi et vendredi : 14:00-18:00

Mercredi, jeudi, samedi: 09:00-12:00

- Combe de Nouziès, 46200 LACHAPELLE-AUZAC

tél 05 65 37 08 22

Mardi, mercredi, vendredi et samedi: : 09:00-12:00

tous les jours sauf le dimanche: 14:00-18:00

Consignes de tri

Télécharger le document des consignes de tri :

<https://www.syded-lot.fr/documents/fichier/8852>



Cauvaldor & France Services

Aide aux démarches administratives

Avenue de Nassogne à Martel (ancien Trésor Public)

HORAIRE D'OUVERTURE:

Le Lundi : de 08h30 à 17h00

Mardi et Mercredi : de 08h00 à 12h30 de 13h30 à 17h30

Le Jeudi : de 14h00 à 18h30

Le Vendredi : de 08h30 à 17h00

Tél : 05 82 13 00 85

Courriel : cauvaldorservices-martel@cauvaldor.fr

Site web : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/france-services>

SERVICE AMBULANT:

prendre contact avec

Mathilde et Emmanuelle : 06 49 22 13 65

Frédéric et Stéphane : 06 49 22 13 64

cardesservicespublics@cauvaldor.fr

Informations utiles

Horaires d'ouverture de la Mairie

Mardi de 14h à 18h

Mercredi de 9h à 12h

Jeudi de 14h à 18h

Vendredi de 14h à 17h

Le Maire reçoit sur rendez-vous.

téléphone: 05 65 37 30 68

courrier électronique: mairiebaladou@gmail.com

site web: <https://www.baladou.fr>



Lot Aide à Domicile

Appel gratuit 0 805 69 69 46

www.lotaideadomicile.com

lad@epl-lad.org



Horaire des cars LiO avec arrêt à Baladou

Arrêt: "Baladou-bourg", à l'abri-bus "des lycéens", sur la RD803 - service n° 888

source:

<https://www.mestrajets.lio.laregion.fr/documents/>

Jours de la semaine		LàV	LàV	LàV	LàV
PERIODES SCOLAIRES		●	●	●	●
PETITES VACANCES		●	●	●	●
ÉTÉ		●	●	●	●
ST-DENIS-LES-MARTEL	Gare SNCF	06:50	08:45	13:05	18:05
MARTEL	Maison de retraite	07:00	08:55	13:15	18:15
	Bourg	07:04	08:59	13:19	18:19
	Collège Les Sept Tours	07:08	09:03	13:23	18:23
BALADOU	Bourg	07:13	09:08	13:28	18:28
SOUILLAC	Route de Martel	07:23	09:18	13:38	18:38
	Gare SNCF	07:28	09:23	13:43	18:43
	Collège/Lycée hôtelier	07:33	09:28	13:48	18:48
	Lycée Louis Vicat	07:40	09:35	13:55	18:55

Jours de la semaine		LàV	LàV	Me	LàV	LMJV
PERIODES SCOLAIRES		●	●	●	●	●
PETITES VACANCES		●	●	●	●	●
ÉTÉ		●	●	●	●	●
SOUILLAC	Gare SNCF	07:50	12:10	13:05	17:05	18:05
	Collège/Lycée hôtelier	07:55	12:15	13:10	17:10	18:10
	Lycée Louis Vicat	08:02	12:22	13:17	17:17	18:17
	Route de Martel	08:09	12:29	13:24	17:24	18:24
BALADOU	Bourg	08:19	12:39	13:34	17:34	18:34
MARTEL	Collège Les Sept Tours	08:24	12:44	13:39	17:39	18:39
	Bourg	08:27	12:47	13:42	17:42	18:42
	Maison de retraite	08:30	12:50	13:45	17:45	18:45
ST-DENIS-LES-MARTEL	Gare SNCF	08:40	13:00	13:55	17:55	18:55

Transport à la demande

Ce service est supprimé car la Municipalité n'a plus le droit de l'organiser. Voir page 3.

Plaquette des services offerts par CAUVALDOR - France services



Bibliothèque municipale

le mercredi de 16h30 à 18h30 et

le samedi de 10h à 12h

Tél: 06 73 00 11 72

06 88 90 05 28

e-mail: bibliobaladou@gmail.com

site web: <https://bibliotheque-baladou.fr>

Urgences

SAMU 15 - Police 17 - Pompiers 18

N° général des urgences 112

Violences conjugales 3919

SMS police secours 114

hébergement d'urgence 115

Enfance en danger 119

Jeunes victimes de violences numériques : 30 18

Victimes de harcèlement à l'école : 30 20

Maltraitance envers les personnes âgées ou en situation de handicap : 39 77

Le Petit Baladin est édité, mis en page, imprimé et distribué par la Mairie de Baladou.